

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**
DÉLIBÉRATION N°2018.10.05/595

**Acquisition des droits d'auteur relatifs
au jeu de piste sur le risque d'inondation intitulé :
« Tom et le mystère du PFMS (Plan Familial de
Mise en Sureté) ou comment se préparer au risque
d'inondation (Itinéraires 1, 2 et 3) ? »**

Présents : 24		
<u>Président</u>		
M. Eric	JALTON	
<u>Vice-Présidents</u>		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDET	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau</u>		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Justin	DESSOUT	
<u>Autres Conseillers Communautaires</u>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

5^{ème} séance de l'année 2018
Mercredi 17 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 17 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales sans condition de quorum, suivant l'ordre du jour de la nouvelle convocation datée du 12 octobre 2018, le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance à cette date.

Excusé représenté : 1
<u>Vice-Président:</u> Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Justin DESSOUT</i>
Excusés non représentés : 14
<u>Vice-Présidents:</u> M. Georges DAUBIN (2 ^{ème} Vice-Président) M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7 ^{ème} Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO Mme Marie-Camille MOUNIEN Mme Francesca FAITHFUL
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Lise Claude AZEDE M. Jean-Luc CELIGNY Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Mme Nadège THÉOPHILE Mme Ketty WALPO

Absents : 11
<u>Vice-Président:</u> M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL M. Jocelyn LEREMON M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, *Madame Marie Corinne LACASCADE-CLOTILDE* a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions de la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau;
- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2224-10;
- VU les dispositions de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement;
- VU les dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- VU les dispositions du décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°DEAL/RED/RN/2015-004 du 23 novembre 2015 arrêtant le périmètre, le délai d'approbation, les objectifs et les parties prenantes de la stratégie locale du territoire à risque d'inondation (*TRI*) Centre;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2018.09.04/578 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2018 portant approbation de la stratégie locale du Territoire à Risques d'Inondation important (*TRI*) Centre du bassin hydrographique de la Guadeloupe;

Considérant le rapport du Président;

Considérant que la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a été lauréate de l'appel à projets « *culture du risque face aux inondations* » lancé en 2016 par la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en charge des Relations Internationales sur le climat ;

Considérant l'avis de la Commission Mixte Eau-Assainissement réunie le 14 septembre 2018 ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

Affichage : 29/10/2018

Après en avoir délibéré ;

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181017-20181005595-DE**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

ARTICLE 1- D'approuver le projet de contrat de cession annexé à la présente, des droits d'auteur relatifs au jeu de piste sur le risque d'inondation intitulé « *Tom et le mystère du PFMS (Plan Familial de Mise en Sureté) ou comment se préparer au risque d'inondation (Itinéraires 1, 2 et 3) ?* ».

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tous les documents, actes et pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **29 OCT. 2018**

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **29 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **29 OCT. 2018**